



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 septembre 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Septembre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Septembre 1996

**Réaménagement d'un emprunt CREDIT LOCAL DE FRANCE
indexé sur le TMO**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE,
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,
M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel
PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET,
M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,
M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI,
M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,
Mme Marie-Cécile MORISOT

Secrétaire de séance : Mme Christiane FASILLEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Maryse ROUZIER donne pouvoir à Mme Christiane FASILLEAU.

M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Michel RIVALLIN.

Excusée :

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 8 décembre 1995 sur la gestion de la dette, le Conseil Municipal a prévu la possibilité de réaménager en 1996 les emprunts ayant un taux d'intérêt révisable selon les index obligataires TME et TMO.

L'évolution des taux enregistrée cette année rend opportun ce type de réaménagement, comportant le passage à un index monétaire plus favorable. Après étude avec le CREDIT LOCAL DE FRANCE, un projet a été mis au point, avec une première phase en 1996, la seconde intervenant en 1997.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1) décider que la Ville de NIORT rembourse par anticipation le 25 Octobre 1996 au CREDIT LOCAL DE FRANCE le prêt indexé sur le T.M.O. désigné sur le tableau annexé à la présente délibération, dont le capital restant dû s'élève à 3.589.499,04 F; ce capital est à refinancer à taux révisable (TIOP + 0,25 %) ou à taux fixe, sur la durée restante soit 5 ans;
- 2) décider d'inscrire les crédits suivants au Budget Principal 1996 :
 - capital : 3.589.499,04 F en dépenses et en recettes d'investissement;
 - indemnités : 140.000 F en dépenses de fonctionnement;
- 3) autoriser M. le Maire à signer le contrat de refinancement du capital remboursé.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC